



CONSEIL REGIONAL DE L'EPARGNE PUBLIQUE
ET DES MARCHES FINANCIERS

Le Président

DECISION N° 2010 - 076

**PORTANT AGREMENT DE LA SOCIETE CORIS BOURSE SA EN QUALITE
DE SOCIETE DE GESTION ET D'INTERMEDIATION (SGI)
SUR LE MARCHÉ FINANCIER REGIONAL DE L'UMOA**

Le Président du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers,

- Vu* la Convention du 03 juillet 1996 portant création du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers et son Annexe ;
- Vu* le Règlement Général relatif à l'Organisation, au Fonctionnement et au Contrôle du Marché Financier Régional de l'UMOA, adopté par décision n°001/97 du Conseil des Ministres en date du 28 novembre 1997 ;
- Vu* la Décision n° 77/P-CREPMF/39-2002 en date du 29 novembre 2002 portant délégation de pouvoirs du Conseil Régional au Comité Exécutif et au Président ;
- Vu* la Décision n° CM/11/09/2009 en date du 25 septembre 2009 du Conseil des Ministres de l'UMOA portant nomination du Président du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers ;
- Vu* l'Instruction n° 4/97 relative à l'habilitation des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) ;
- Vu* les délibérations du Comité Exécutif en sa 30^{ème} session du 17 mai 2010 ;

DECIDE

Article 1

La société CORIS BOURSE SA est agréée en qualité de Société de Gestion et d'Intermédiation (SGI) sur le marché financier régional de l'UMOA.

Article 2

L'agrément de la SGI CORIS BOURSE est enregistré sous le numéro "SGI / 2010-02".

Article 3

Toute modification portant sur les éléments caractéristiques qui figurent dans le dossier initial d'agrément de la SGI CORIS BOURSE doit être soumise à l'approbation préalable du Conseil Régional.

Article 4

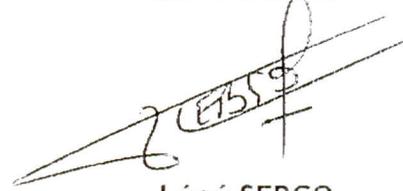
La SGI CORIS BOURSE doit, dans le cadre de ses activités, se conformer strictement à la réglementation en vigueur sur le marché financier régional de l'UMOA.

Article 5

La présente décision d'agrément fera l'objet de publication au Bulletin Officiel de la Cote.

Fait à Abidjan, le 03 septembre 2010

Le Président



Léné SEBGO



Page 2 sur 2